

Le 29 juin 2016

Acigné

Lettre ouverte aux élus de Rennes Métropole

Nous, habitants d'Acigné, Thorigné-Fouillard, Liffré et la Bouëxière, présents le 27 juin 2016 à la réunion du Conseil Municipal d'Acigné, tenons à vous exprimer notre profonde stupéfaction à l'égard de la façon dont cette dernière s'est déroulée.

Nous sommes un certain nombre de citoyens de tous âges à nous être déplacés pour partager avec M. le Maire et les membres du Conseil nos craintes au sujet d'un projet de parc éolien sur la commune d'Acigné, à proximité de nos lieux de vie. À travers nos interventions, nous avons essayé de mettre en avant nos préoccupations concernant les nuisances générées par ces machines pouvant atteindre 200 mètres de haut : nuisances visuelles, certes, mais avant tout sonores et vibratoires, susceptibles d'influer sur notre santé (acouphènes, vertiges, maux de tête, nausées) et d'affecter grandement notre qualité de vie.

Nous avons expliqué aux élus présents pourquoi nous avons fait le choix de la région d'Acigné, ce qui nous a poussés à investir dans cette ville il y a vingt ans, dix ans, il y a deux mois. A nous endetter sur des années pour offrir à nos familles un cadre préservé. À y implanter un gîte, des chambres d'hôtes, injectant dans l'économie locale les bienfaits d'un tourisme vert et sportif s'appuyant sur un cadre naturel d'exception.

À ces préoccupations légitimes, M. le Maire ne nous a apporté aucune réponse. Alors que nous attendions une prise en compte de nos inquiétudes, M. le Maire a sans ambiguïté soutenu ce projet bénéficiant uniquement à une entreprise privée et à quelques propriétaires terriens. Il nous a été demandé d'accepter cela comme un mal nécessaire dont nous serions les malchanceuses victimes. Quant au choix d'Acigné pour accueillir ce projet, il nous a été répondu qu'il s'opérait non pas sur des considérations paysagères, de population, de nuisance, de santé, mais simplement parce qu'il s'agissait de la seule zone de Rennes Métropole où il était possible de respecter la distance réglementaire – dérisoire – de 500m des habitations.

M. le Maire a donc fait le choix d'ignorer les nuisances qui impacteront profondément l'existence de ses administrés, sous couvert d'une idéologie qui n'a d'écologique que le nom.

Nous nous sentons piégés, Mesdames et Messieurs les élus. Piégés dans nos maisons que nous ne pouvons déjà plus revendre sans mentionner ce projet qui en affectera grandement la valeur. Piégés dans une ville où demain, comme dans tant d'autres soumises au même type de projet, nous pourrions voir les habitants se dresser les uns contre les autres en raison de leurs perceptions divergentes de la situation. Piégés dans un environnement qui, si nous en croyons la multitude de témoignages parus dans les médias, s'avérera nocif pour notre santé et celle de nos enfants.

Par cette lettre ouverte que nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les élus, nous aimerions vous amener à revoir la bienveillance ou l'indifférence avec laquelle vous considérez l'implantation de ce parc éolien. Nous aimerions vous faire prendre conscience de l'angoisse qui affecte déjà un certain nombre de vos administrés, et qui va en toucher un nombre croissant au fur et à mesure que la publicité autour de cette menace va s'étendre. Dans un contexte politique national et international extrêmement difficile, où la défiance envers des élus incapables d'entendre ceux qui sont à l'origine de leur pouvoir n'a jamais été aussi forte, nous espérons encore en votre capacité à nous écouter, à nous rassurer, à démontrer que l'engagement politique local n'est pas soumis lui aussi à des lobbys industriels au service de quelques bénéficiaires privés.

Mesdames et Messieurs les élus, vous avez le pouvoir formidable de mettre fin à ces incertitudes, comme cela a été fait dans la commune proche de la Bouexière. Vous retrouveriez de la cohérence vis-à-vis d'autres initiatives que vous prenez, comme celle discutée par le Conseil Municipal d'Acigné au sein de la même séance, d'investir 30,000€ pour établir un ABC de la biodiversité locale afin de mieux protéger la faune, la flore et les paysages d'Acigné. Comment peut-on dans le même temps accepter d'installer des machines industrielles sur les bords du Chevré, dans une zone naturelle parcourue par des sentiers de randonnée ?

Mesdames et Messieurs les élus, notre mobilisation est à la hauteur de notre angoisse. Ce projet touche notre quotidien de manière immédiate, et va affecter nos vies de manière irrémédiable. Cela ne mérite certainement ni les ricanements, ni les sourires entendus, ni le mépris qui nous ont été opposés lors de cette réunion. Si vous restez insensible à notre détresse et à notre colère, nous sommes prêts à mener le combat avec toute notre énergie et en usant de tous les moyens légaux à notre disposition. Tant mieux pour nos avocats : nous n'avons pas le choix, nous avons trop à perdre. Mais ce serait tellement dommage d'en arriver là.

Acigné est régulièrement citée dans Rennes Métropole comme un modèle d'urbanisme maîtrisé et de cadre d'habitation naturel, elle pourrait désormais être connue comme la commune ayant cédé au développement incontrôlable et à tout prix de l'éolien, sans aucune mesure du bénéfice-risque, sans aucune préoccupation pour le territoire. Au lieu de diviser les habitants en créant des antagonismes irréconciliables, la ville d'Acigné devrait fédérer les citoyens sur de vrais projets de développement durable ayant un impact réel sur la maîtrise de notre consommation énergétique.

Nous voudrions, Mesdames et Messieurs les élus, retrouver l'image que nous avons de la ville quand nous nous y sommes installés : celle d'une commune apaisée où il fait bon vivre, où on peut se promener le long du Chevré sans pales sifflantes au-dessus de nos têtes, où on imagine voir nos enfants grandir sans risquer des troubles de santé.

Pour finir, nous souhaiterions vous citer un court extrait d'une présentation d'Acigné élaborée pour la Fête de la Nature 2016 :

« Acigné, 6 275 habitants, 29,6 km², cette commune de l'Agglomération rennaise est située à l'est de Rennes. Entre forêts, prairies, cultures et cours d'eau (Chevré, Vilaine...), la commune possède de nombreux paysages et "espaces Nature" en zone péri-urbaine. Le Développement durable est une longue pratique sur Acigné. La ville possède un Agenda 21 labellisé France depuis 2013. Un code Vert et une Charte du Développement durable depuis les années 2000 accompagnent la pratique de la gestion différenciée sur les espaces publics ainsi que la protection des ressources naturelles. »

Nous espérons, Mesdames et Messieurs les élus, que vous nous entendrez.

Habitants d'Acigné, Thorigné-Fouillard, Liffré et la Bouexière,
présents le 27 juin 2016 à la réunion du Conseil Municipal d'Acigné